

- 6 DEC. 2012

BUREAU DU COURRIER

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 22
Votants : 27
Date de la convocation : 26 novembre 2012

N° 12.12.04.09

L'an deux mille douze et le quatre du mois de décembre, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

PRÉSENTS : Mme SANTONJA, M. COMBE, Mme LABORDE, M. CONTE, Mme ROMÉRO, M. OUSSET, Mme CHABLE GAUZY, M. ALLOUCHE, Mme PLAYS, MM BOUISSEREN, CAPRON, Mmes RAMON BOTONNET, CARRETIER, MM SAUVAN, LE NGUYEN, TALBOT, Mlle CROS, M. FÉVRIER, Mme TARAYRE, M. BOUSQUEL, Mme BOULANGÉ, M. SAVY.

PROCURATIONS : M. PAUL en faveur de Mme CHABLE GAUZY
M. CARILLO en faveur de M. BOUISSEREN
Mme FONS VINCENT en faveur de Mme ROMÉRO
M. MUNOZ en faveur de M. CONTE
M. PLANCHERON en faveur de M. FÉVRIER

ABSENTES : Mlle VAN ELST, Mme ALQADI NASSAR

AMELIORATION DES CHAMPS D'EXPANSION DES CRUES DE LA MOSSON

Rapporteur : Mme Gauzy Chable

Il est rappelé au Conseil municipal la problématique des inondations par débordement de la Mosson lors d'épisodes pluvieux exceptionnels, tel qu'en 2003. Il est précisé aussi que des digues existent de longue date sur la commune en limite du lit majeur.

De plus, la commune a acquis deux parcelles pour une surface de 21 000 m² servant de champs d'expansion naturelle des crues.

Elle a aussi déposé un dossier d'autorisation au titre du code de l'environnement

Enfin une enquête publique prescrite par arrêté préfectoral (2012-I-1974), a été ouverte du 17 septembre au 17 octobre.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la réalisation des travaux d'endiguement sur les parcelles BI 251 et 287 afin de protéger les habitations de la rue des mimosas et du lotissement Le Bonnier d'Alco.

- de solliciter les aides financières les plus larges possibles.
- d'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, adopte la proposition de Mme Gauzy Chable à l'unanimité des suffrages.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 6.12.2012
et publication
le 6.12.2012


Le Maire
